

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Philippines

2019

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		PHILIPPINES	FRANCE
Superficie	km ² - 2018	300 000	549 087 *
Population	Mhab 2018 et évolution 2018/17	107 + 1,4 %	67 + 0,2 %
Indice de développement humain (IDH)	2017	0,699 80 ^e rang mondial	0,901 22 ^e rang mondial
PIB	Md€ - 2018	280	2 354
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2018/17	6,2	1,7
PIB / habitant	€ - 2018	2 629	35 139
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2018 **	9,3	1,6
Surface arable	Mha - 2016	5,6	18,3
Surface forestière	Mha - 2016	8,3	17,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2017	- 29	- 25
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2017	Exports : 5 Imports : 9,9 Solde : - 4,9 (source ITC/Trade Map)	Exports : 61,1 Imports : 55,4 Solde : + 5,7 (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2017	Philippines vers France : 42 (source Douanes France)	France vers Philippines : 108 (source Douanes France)

Source Banque mondiale

* 549 087 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

✚ Les Philippines sont composées de 7 107 îles. Les terres agricoles occupent une surface totale de 12,4 Mha, soit 41 % du territoire national. Le nombre d'exploitations agricoles s'élève à près de 5,6 millions. Le secteur agricole représente 9,3 % du PIB en 2018 et emploie 25,5 % de la population active.

✚ En comparaison avec ses voisins d'Asie du Sud-Est, l'agriculture philippine est relativement peu développée. Elle est principalement orientée vers un objectif d'autosuffisance, nécessaire à la sécurité alimentaire du pays. Les principales productions destinées à une consommation domestique sont le riz, le maïs, la canne à sucre et le porc. La production de riz, nourriture de base de la population, qui occupe 2,7 Mha de terres agricoles, soit 48 % des terres arables, est fortement soutenue. Les principales productions exportées sont l'huile de coco, les fruits frais (mangue, ananas, banane), les jus de fruit ainsi que les produits de la mer.

Productions agricole et marine

Les Philippines sont un pays très fragmenté, composé de 7 107 îles pour une surface totale de 30 Mha. D'après la FAO, les terres agricoles occupent une surface totale de 12,4 Mha en 2015, soit 41 % du territoire national. D'après le dernier recensement agricole de 2012, les Philippines comptent près de 5,6 millions d'exploitations agricoles. Ce chiffre est en augmentation du fait de la partition des exploitations au fil des générations ; le recensement précédent de 2002 comptabilisait 4,8 millions d'exploitations agricoles. Il s'agit essentiellement de petites fermes familiales qui, pour 3/5 d'entre elles, disposent de moins d'un hectare. 98 % des fermes exploitent des surfaces agricoles inférieures à 7 ha.

D'après la Banque mondiale, l'agriculture représente 9,3 % du PIB des Philippines en 2018. D'après la *Philippine Statistics Authority (PSA)*, 11,1 millions de personnes travaillent dans le secteur agricole en 2016, soit 25,5 % de la population active.

Productions végétales

Le riz est la production principale, occupant environ 2,6 Mha de terres agricoles en 2015 d'après le *Philippine Rice Research Institute (Philrice)*, dont 1,7 Mha de surfaces irriguées. Cela correspond à environ 50 % des terres arables du pays (5,6 Mha en 2015, selon la FAO). Deux cycles de culture par an sont réalisés sur la plupart des terres, soit une surface récoltée de 4,6 Mha et une production de 17,6 Mt de riz (paddy) en 2016, équivalant aux 11,7 Mt de riz usiné comptabilisées

✚ Le principal défi des Philippines concerne la réforme agraire, encore non achevée. La petite taille des exploitations et l'absence de titre de propriété rendent très difficile la mécanisation et plus généralement l'augmentation de la productivité.

✚ Les droits de douane et les quotas d'importation sont les principaux moyens d'action du pays pour protéger sa production nationale. Le riz, le maïs et le sucre sont les filières les plus sensibles.

✚ Les Philippines sont le troisième pays au monde le plus exposé aux catastrophes naturelles. Des typhons et inondations se produisent chaque année, générant d'importants dégâts, notamment dans le secteur agricole.

par l'*USDA*. Objectif affiché depuis de nombreuses années, l'autosuffisance n'a jamais été atteinte et les Philippines demeurent un importateur structurel de riz. Ainsi, au cours de cette même année 2016, la *National Food Authority (NFA)* a lancé deux appels d'offres pour l'importation de riz usiné, un premier en août pour 250 000 t et un second en septembre de 805 200 t.

L'autre céréale cultivée est le **maïs**, avec 2,5 Mha et 7,2 Mt récoltées en 2016. Selon l'*USDA*, les 3/4 de la consommation domestique de maïs sont destinés à l'alimentation animale. Même si la production a progressivement cru de 4,5 Mt en 2000 à plus de 7 Mt aujourd'hui selon la FAO, notamment grâce à l'utilisation de nouvelles variétés plus productives (dont OGM), les rendements demeurent faibles (2,9 t/ha en 2016), alors que ses voisins de l'ASEAN récoltent entre 3,8 et 6,5 t/ha. Aussi les Philippines sont également un importateur structurel de maïs, d'environ 600 000 t en 2016.

22,4 Mt de **canne à sucre** ont été produites en 2016, sur une superficie de 0,41 Mha. Ces surfaces sont principalement situées sur l'île de Negros qui représente près de 60 % du potentiel de production. Les Philippines comptent environ 65 000 producteurs de canne à sucre, dont 80 % sont de petits producteurs (< 5 ha). Elles produisent environ 2,2 Mt de sucre par an, un chiffre stable depuis de nombreuses années, variant légèrement d'une année sur l'autre au gré des conditions climatiques. Cette production repose sur une industrie comptant 27 usines d'extraction de sucre et 13 raffineries. La filière est encadrée par la *Sugar Regulatory Administration* et largement protégée de la concurrence internationale, ce qui

lui est nécessaire compte tenu de sa faible compétitivité en particulier en comparaison avec la filière sucre thaïlandaise. La production de sucre est essentiellement destinée au marché local et répond à l'essentiel de la demande domestique.

Une autre culture alimentaire importante est le manioc, avec 0,23 Mha en 2016. La production a fortement augmenté ces dernières années, passant ainsi de 1,7 Mt en 2005 à 2,8 Mt en 2016 selon la FAO. Cette tendance est directement liée à la progression régulière des rendements, qui atteignent désormais près de 1,3 t/ha aujourd'hui (contre 0,8 t/ha en 2005) grâce à la généralisation des hybrides.

Les Philippines sont positionnées comme exportateurs pour plusieurs cultures pérennes tropicales. Les plantations de cocotiers constituent les principales plantations du pays, avec 3,6 Mha en 2016. Les Philippines sont le 2^e producteur mondial de noix de coco (après l'Indonésie) avec 13,8 Mt en 2016 et le 1^{er} producteur mondial d'huile de coco avec 1,1 Mt en 2014 (source FAO). Les autres types de plantations sont minoritaires, avec l'hévéa sur 0,2 Mha, produisant 0,4 Mt, et le palmier à huile, qui occupe environ 50 000 ha pour 0,1 Mt.

Le pays est également le **3^e producteur mondial de bananes après l'Inde et la Chine** (8,9 Mt sur 0,4 Mha). La production a fortement augmenté depuis le début des années 2000, mais cette filière a connu diverses difficultés, en particulier sanitaires, au cours de la décennie actuelle, ce qui a contrarié la poursuite de son développement. Les Philippines sont le **3^e producteur mondial d'ananas**, avec 65 000 ha et 2,6 Mt en 2016, derrière le Costa Rica et le Brésil. Environ 10 % de la production est exportée en frais, et le reste sous forme de jus de fruit. La surface a doublé depuis 1990. La mangue est cultivée sur 188 000 ha pour une production de 0,81 Mt en 2016.

Productions animales

Le cheptel est composé en 2016 de 12,4 millions de porcins, 3,7 millions de chèvres, 2,9 millions de carabaos (race locale de buffle), 2,5 M de bovins et 175 M de volailles. Ces productions sont destinées au marché intérieur.

La progression de la production de viande a été spectaculaire depuis trente ans. Entre 1985 et 2016, la production a crû de plus de 10 % par an en moyenne et a atteint 4,5 Mt (poids vif) en 2016, ce qui correspond aux 3,4 Mt (équivalent carcasse) comptabilisées par la FAO (dont 1,8 Mt pour la viande porcine et 1,2 Mt pour le poulet). Cependant, la consommation a crû de manière encore plus rapide, aussi les Philippines restent importatrices de viande, à hauteur d'environ 0,6 Mt en 2016 (particulièrement de la viande bovine) selon ITC/TradeMap.

1 - Le poisson-lait, ou chanos, seule espèce vivante de la famille des Chanidae (1 à 1,8 m de long à sa taille adulte) est présent uniquement dans les eaux salinisées, d'une température supérieure à 20°C, près des côtes ou des îles. Son élevage s'est développé depuis 4 à 6 siècles en Indonésie, à Taiwan et aux Philippines, de nombreux investissements ayant été réalisés dans ce dernier pays depuis les années 1970 pour intensifier son élevage.

Les Philippines sont fortement déficitaires en lait. Le cheptel laitier est limité à 19 000 carabaos et 26 000 vaches. Avec 21 000 t, la production domestique ne représente que 1 % de la consommation. La demande domestique est donc quasi-intégralement couverte par les importations.

Productions marine et aquacole

Avec 36 289 km de côtes, le pays réunit des conditions propices à la pêche et à l'aquaculture. **La production de produits de la pêche et de l'aquaculture a quasiment triplé en 30 ans**, s'établissant à environ 4,4 Mt en 2016. La pêche représente 49 % de la production en volume en 2016 avec 2,2 Mt. Les Philippines font partie des principaux consommateurs au monde de crevettes et de céphalopodes.

La pêche commerciale produit 1 Mt de poissons, crevettes et céphalopodes, et la pêche locale 1,2 Mt (1 Mt en milieu marin et 0,2 Mt en milieu terrestre). Les principales espèces marines pêchées sont diverses espèces de thons et des sardines. L'aquaculture représente désormais 51 % de la production en volume avec 2,2 Mt en 2016. Les principales productions en volume sont le poisson-lait¹ (0,4 Mt) et le tilapia (0,3 Mt). Les Philippines étaient en 2013 au 10^e rang des pays producteurs de crevettes d'élevage.

Les Philippines ont développé la culture d'algues marines, dont la production s'élevait à 1,5 Mt en 2013 (3^e producteur mondial après la Chine et l'Indonésie).

Politiques agricoles

Une réforme agraire qui n'est pas encore achevée et qui freine l'augmentation de la productivité et la diminution de la pauvreté rurale.

La colonisation espagnole, puis américaine a conduit à une concentration des terres dans les mains de grandes familles. **En 1903, 5 % des exploitations détenaient 41 % de la surface agricole nationale.** Après une promesse non tenue de redistribution par le Président Marcos (1965-1986), la nécessité d'une réforme agraire a été inscrite dans la Constitution de 1987. En 1988, le *Comprehensive Agrarian Reform Program (CARP)* a été voté. Le CARP visait la redistribution de 9,7 Mha (objectif réduit ultérieurement à 7,8 Mha) sur une période de dix ans aux fermiers et travailleurs agricoles, ainsi que l'attribution de certificats de propriété et l'accès à des services (prêts, routes pour relier les exploitations aux marchés, etc.). La loi prévoyait que personne ne devait posséder plus de 7 ha.

Les propriétaires pouvaient soit vendre volontairement leurs terres, soit partager une partie de la récolte avec les travailleurs, soit en dernier recours se voyaient forcés de la céder moyennant une compensation financière (« achat forcé »). Le CARP a été prolongé en 2009 par la *Comprehensive Agrarian Reform Program Extension with Reform (CARPER)*, mais l'objectif n'est pas atteint, notamment du fait des pressions et de la résistance exercées par les propriétaires des terres.

Entre 1988 et fin 2013, 6,9 Mha de terres ont été officiellement redistribués. **Après plus de vingt ans de programmes, cela représente 88% de l'objectif initial de 7,8 Mha.** La réforme est un compromis important entre les aspirations des paysans sans terre et les intérêts des grands propriétaires bien relayés au sein du Parlement. La mise en œuvre de cette politique n'est pas exempte de critiques : mauvais ciblage à la fois des terres redistribuées et des bénéficiaires, nombreux conflits impliquant des propriétaires et/ou des bénéficiaires, annulation de titres de propriété, surcompensation des propriétaires, faiblesse des politiques d'accompagnement, etc. Par ailleurs, en plus d'être l'une des plus longues réformes agraires au monde, la *CARP/CARPER* est sans doute également l'une des plus coûteuses : les dépenses comptabilisées entre 1987 et 2016 sont estimées à 4,6 Md€. Le coût de finalisation du programme est estimé entre 1,2 et 2 Md€. Pour toutes ces raisons, le *Philippine Institute for Development Studies*, un think-tank sur les politiques publiques travaillant pour le compte du gouvernement, recommandait, à l'issue de son rapport d'évaluation publié fin 2017 sur les 30 ans de mise en œuvre du *CARP*, de ne pas poursuivre cette politique. Il estimait que la priorité était de mener des politiques de modernisation de l'agriculture qui bénéficient à l'ensemble des agriculteurs, d'améliorer l'accès au marché et de structurer les filières afin de réaliser des économies d'échelle. Toutefois, le sujet demeure un enjeu politique fort et, après l'élection de Rodrigo Duterte à la présidence de la République, le mouvement en faveur de la redistribution des terres a été relancé, notamment à travers un renouvellement de l'encadrement à la tête du *Department of Agrarian Reform (DAR)*. Même si les avancées concrètes demeurent limitées, le *DAR* a déclaré au début de l'année 2018 pouvoir distribuer encore 1,5 Mha, en comptant sur environ 600 000 ha de terres non distribuées dans le cadre de la *CARPER*, mais aussi sur des terrains actuellement détenus par l'État.

Une course vers l'autosuffisance focalisée sur le riz qui coûte cher à l'État et aux ménages

La sécurité alimentaire passe en premier lieu par l'autosuffisance en riz. Cet objectif d'une production rizicole couvrant l'intégralité des besoins du pays est poursuivi depuis de nombreuses années.

Lors de leur accession à l'OMC en 1995, les Philippines ont négocié le droit de réguler les importations de riz dans

le pays à travers des droits de douane et de conserver un contrôle sur les quantités importées. Cette dérogation, initialement acquise jusqu'en 2005 uniquement, a été prolongée jusqu'à aujourd'hui. Dans le dispositif actuel, la *National Food Authority* joue un rôle prépondérant puisqu'elle bénéficie d'un monopole sur les importations, maintient des stocks de sécurité et assure une distribution de riz à prix subventionné aux plus pauvres.

Pendant une longue période, au-delà du contrôle des importations, la politique en faveur du riz s'est concentrée sur le développement de l'irrigation et le subventionnement des intrants (semences, engrais), avec des résultats mitigés. Entre 2001 et 2010, les Philippines sont demeurées le premier importateur mondial de riz avec des importations de l'ordre de 1,6 Mt/an en moyenne. Dans la première moitié des années 2010, les Philippines importaient environ 800 000 t/an. Cette réduction limitée des importations masque une progression plus importante de la production rizicole qui est passée de 12,4 Mt (paddy) en 2000 à 18,1 Mt en 2016, sachant que le pays a connu une forte progression de sa demande domestique du fait d'une croissance démographique à un rythme supérieur à 3 % par an au cours des trois dernières décennies. Toutefois, les rendements demeurent faibles et les coûts de production nettement supérieurs à ceux des principaux pays exportateurs de la région (Vietnam, Thaïlande).

Cette politique a eu un coût élevé : au cours des années 2010, les mesures en faveur du riz ont absorbé jusqu'à près des 2/3 du budget national consacré à l'agriculture (hors réforme agraire). Et elle se traduit par un prix élevé du riz sur le marché domestique, menaçant la sécurité alimentaire des plus pauvres, pourtant son objectif ultime. Pour ces raisons, l'OCDE ainsi que le *Philippine Institute for Development Studies* recommandent de revoir cette politique.

Si la *Rice Self-Sufficiency Roadmap 2011-2016* n'a pas permis d'atteindre l'objectif annoncé, ce dernier est désormais visé pour 2020. Les politiques conduites ont connu des améliorations au cours des années passées à travers une réduction des subventions aux intrants afin de favoriser des investissements aux effets plus structurels (irrigation, mécanisation, traitement post récolte et stockage, accès au marché, ...).

La faiblesse de la croissance de la productivité agricole est aggravée par des catastrophes naturelles récurrentes

Les Philippines sont le 3^e pays le plus exposé aux catastrophes naturelles (*World Risk Report 2017*). Une vingtaine de typhons d'intensité variable, potentiellement accompagnés d'inondations, surviennent chaque année, pouvant détruire jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'hectares de cultures. Leur impact varie en fonction de la violence de l'événement et de sa localisation. En 2013, le typhon Haiyan a détruit à lui seul 600 000 ha et généré une perte de 0,56 Md€ (2,2 % de

la production de l'année). En 2014, le typhon Rammasun a frappé la région agricole de Bicol et causé 0,61 Md€ de pertes. Enfin, en 2016, les typhons Sarika et Haima, qui ont affecté la partie Nord de l'île de Luzon, ont généré des pertes agricoles estimées à 0,2 Md€. Ces catastrophes naturelles expliquent en partie l'autosuffisance partielle en riz.

De tels événements entraînent une inflation soutenue pour les produits agricoles et compliquent une gestion de l'approvisionnement alimentaire déjà délicate. Le gouvernement s'était ainsi engagé à suivre le plan d'action *Hyogo Framework for Action*² proposé par les Nations Unies en 2005, qui visait à réduire les pertes liées aux catastrophes climatiques d'ici 2015. Conformément à ce plan, des ministères et agences nationales sont chargés d'identifier et de prévenir les risques. En 2010, le *National Disaster Risk Reduction and Management Plan 2011/2028 (NDRRMP)* a été signé en lien avec ce plan d'action international. Les responsabilités de nombreux acteurs ont été clarifiées (presque tous les ministères, des agences d'État et les autorités locales). Ce plan a été mis en place de manière plus ou moins complète dans l'ensemble des régions du pays. Néanmoins, le typhon Haiyan en 2013 a souligné la nécessité de compléter ou renforcer la mise en œuvre de ce plan, un constat qui reste d'actualité aujourd'hui au vu des dernières évaluations du *NDRRMP*.

La *Philippine Crop Insurance Corporation (PCIC)*, agence du ministère de l'Agriculture, gère depuis des décennies les assurances subventionnées. En plus de couvrir les pertes liées aux événements climatiques, ces assurances servent de garanties pour emprunter auprès de la banque rurale des Philippines. Mais, au pic de son activité, en 1991, seuls 336 000 exploitants étaient assurés pour un total de 54 M€ couvrant 0,5 Mha.

Indications géographiques (IG)

Le code de la propriété intellectuelle reconnaît les indications géographiques (IG) en tant que type de droit de propriété intellectuelle, mais ne prévoit aucune protection spécifique.

Au début des années 2010, le pays s'est néanmoins engagé dans une procédure visant à enregistrer les IG, sous l'impulsion de ses voisins de l'ASEAN. Un premier travail d'identification des IG potentielles a déjà été effectué en 2013 et a permis de dresser une liste de treize produits. Il s'agit essentiellement de produits agricoles (mangue de Guimaras, café de Kalinga), mais également de produits artisanaux (tissus brodés de Lumban). Dans le sillage de ce recensement, des projets d'accompagnement des producteurs ont été initiés, puis se sont progressivement étioilés.

2 - Le *Hyogo Framework for Action* a été mis en place lors de l'Assemblée générale des Nations Unies après la Conférence mondiale sur la réduction des désastres en 2005. Il s'agit du premier plan ayant vocation à expliquer, décrire et détailler le travail requis par différents secteurs et acteurs pour diminuer les pertes liées aux catastrophes naturelles. Son but est de diminuer ces pertes, aussi bien en termes de vies que d'atouts sociaux, économiques et environnementaux, d'ici 2015.

Par ailleurs, un projet de loi sur les IG a été préparé en 2014, mais n'a finalement jamais été finalisé, notamment du fait de la forte orientation des Philippines en faveur des marques. En 2017, des parlementaires ont relancé l'idée de mettre en place une réglementation sur les IG, mais il est encore trop tôt pour savoir si cette initiative ira jusqu'à son terme.

Échanges commerciaux

Compte tenu du nombre limité de filières fortes à l'exportation (bananes, noix de coco,...) et de la dépendance du marché domestique aux importations, le commerce agroalimentaire philippin est structurellement déficitaire. Ce déficit s'est fortement accru au cours des trois dernières années (2015-2017).

Exportations

Les exportations de produits agroalimentaires (24 premiers chapitres du système harmonisé des douanes) représentent 5,8 Md€ en 2017 d'après *ITC/TradeMap*, soit 9 % de l'ensemble des exportations du pays (61 Md€). À ces exportations, il convient d'ajouter les exportations de caoutchouc naturel et de ses dérivés (chapitre 40 du système harmonisé des douanes) qui représentent environ 0,3 Md€.

Les produits issus des plantations et les fruits tropicaux se situent sans surprise au premier rang des exportations en 2017. Le premier poste est occupé par les graisses et huiles animales ou végétales pour 1,4 Md€. Il s'agit en grande partie d'huile de noix de coco (coprah) : les Philippines sont le **premier exportateur mondial d'huile de coco (0,8 Mt)** en 2016 selon la *PSA*.

Les fruits frais occupent la seconde position avec 1,1 Md€ : principalement des **bananes (5^e exportateur)** après l'Équateur, le Guatemala, le Costa Rica et la Colombie, avec 1,7 Mt exportées en 2016 pour 0,6 Md€ : le Japon absorbe environ 40 % de ces exportations et la Chine 25 %, de **noix de coco** (0,2 Md€) et d'**ananas** (0,2 Md€).

Les produits transformés à base de fruits (conserves, jus, confitures, etc.) se positionnent en troisième position pour 0,5 Md€ et sont principalement à base d'ananas.

Les produits de la mer et de l'aquaculture constituent un second bloc d'exportations significatives. Les poissons, crustacés et autres animaux aquatiques représentent 0,4 Md€ :

il s'agit essentiellement de crustacés (crabes, crevettes, etc.) et de thon. Les produits transformés issus de la pêche et de l'aquaculture (préparations à base de thon en très grande partie) sont exportés à hauteur de 0,4 Md€. Au total, en 2013, les Philippines représentaient 1,1 % des exportations mondiales de produits de la mer.

Importations

Les importations de produits agroalimentaires représentent 10,4 Md€ en 2017, soit 11,4 % de l'ensemble des importations du pays (90 Md€). Cette part est stable depuis des décennies.

Le secteur de l'élevage (alimentation animale, viande, lait) génère d'importants flux d'importations. Les aliments pour animaux représentent 1,1 Md€ (soja principalement), les viandes et abats comestibles 0,9 Md€ et les produits laitiers 0,8 Md€.

Les céréales constituent le premier poste d'importations agroalimentaires pour 1,4 Md€. Le blé destiné à la consommation humaine domine, pour 1,1 Md€, suivi du riz (0,3 Md€) et du maïs (0,1 Md€). Les importations de produits à base de céréales (malt, farine, boulangerie, pâtisserie, etc.) s'élèvent à 0,4 Md€.

Les boissons représentent 0,5 Md€ d'importations, dont 0,3 Md€ d'alcool pur. Les importations d'eau se situent à 104 M€, celles de spiritueux à 79 M€ et celles de vin à 34 M€.

Échanges bilatéraux

La balance des échanges agroalimentaires est favorable à la France, avec un excédent de 65,7 M€.

Les exportations agroalimentaires vers la France s'élèvent à 42,3 M€ en 2017. Il s'agit en majorité de préparations à base de fruits (13,5 M€) et de fruits tropicaux (10,2 M€).

Les importations agroalimentaires en provenance de la France s'élèvent à 108 M€. Le premier poste concerne les viandes et abats comestibles (43 M€, principalement du porc). Les produits laitiers représentent le second poste (27 M€, principalement de la poudre de lait et du lactosérum). Viennent ensuite le malt, pour 8,5 M€, l'alimentation animale 8 M€ et les boissons 5 M€.

Les conditions d'accès au marché philippin

Les Philippines sont un pays globalement peu ouvert aux échanges. Elles imposent de nombreuses contraintes tarifaires et non tarifaires sur les importations. Le pays a obtenu une clause de traitement spécial au cycle de l'Uruguay pour

118 lignes tarifaires, qui a de nouveau été renouvelée en 2017. Le ministère de l'Agriculture peut augmenter ces droits ou imposer un quota d'importations si cela est nécessaire pour la sécurité alimentaire du pays.

Depuis plusieurs d'années, on constate toutefois une évolution assez satisfaisante des négociations SPS d'accès au marché, ayant abouti à des avancées importantes comme l'autorisation pour la France d'exporter des viandes (avec un régime favorable pour l'agrément des établissements), la levée de l'embargo sur les exportations de viande de volaille et de génétique aviaire ainsi qu'à la signature très récemment d'un protocole autorisant l'exportation de pommes.

Des négociations sont en cours pour la reconnaissance de la régionalisation ainsi que l'ouverture du marché des pommes de terre françaises.

Accords internationaux

Les Philippines sont membre de l'OMC depuis 1995, où elles ont rejoint le G33 et le groupe de Cairns. Elles sont également membres de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) depuis 1985, du *Codex Alimentarius* et sont signataires de la CIPV (Convention internationale pour la protection des végétaux), de la CDB (Convention sur la diversité biologique) et du TIRPAA (Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation).

Les Philippines sont également l'un des membres fondateurs de l'ASEAN. À ce titre, elles sont également partie prenante dans la négociation du *Regional Comprehensive Economic Partnership* (RCEP) *agreement*.

Les Philippines ont signé avec le Japon un **accord de partenariat économique** entré en vigueur en 2008. Il s'agit du seul accord commercial ratifié en dehors de l'ASEAN.

Les Philippines ont émis des marques d'intérêt pour rejoindre le *TransPacific Partnership* (TPP) à plusieurs reprises au cours des années passées, mais ne se sont jamais engagées dans cette négociation.

Les Philippines bénéficient de préférences tarifaires accordées de manière unilatérale par l'Union européenne dans le cadre du **système des préférences généralisées (SPG)**. Les consultations pour un **accord de libre-échange avec l'UE** ont été lancées en mars 2013 et ont abouti au **lancement des négociations en décembre 2015 ; celles-ci sont actuellement interrompues**.

Les Philippines sont membre de la Commission des thons de l'océan Indien. Dans le cadre des travaux de l'Union européenne sur la lutte contre la pêche illicite, non réglementée, non déclarée (INN), les Philippines avaient été listées comme État non coopérant entre juin 2014 et avril 2015 : la mise en œuvre des travaux engagés pour obtenir ce délistage, qui conditionne l'accès des produits de la pêche philippins au marché européen, reste incomplète.

Relations bilatérales

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a signé un accord de coopération bilatérale avec son homologue philippin en septembre 2017. Il recouvre plusieurs projets relatifs à la distribution des produits agricoles, à l'élevage, à la facilitation des échanges ou encore les indications géographiques.

Le **CIRAD** (Centre de coopération internationale de la recherche agronomique pour le développement) coopère depuis 1987 avec le *Philippine Council for Agriculture and Natural Resources Research and Development*. Afin de s'attaquer aux récentes crises alimentaires et sanitaires qui ont touché les Philippines, trois lignes directrices ont été définies pour la recherche. La première est l'intensification écologique de l'aquaculture et de la production de riz. La recherche porte notamment sur la sélection d'une souche de Tilapias ayant une croissance rapide et une bonne résistance à la salinité. Une amélioration de la gestion des cultures ainsi que des recherches sur la culture

du riz en semis direct sont également réalisées en collaboration avec le *Global Rice Scientific Partnership*. L'amélioration génétique du riz pour obtenir une augmentation des rendements et une meilleure résilience face aux contraintes climatiques est également étudiée avec l'*International Rice Research Institute*, qui accueille de longue date (1982) des chercheurs expatriés du CIRAD. Le second axe de recherche correspond aux politiques alimentaires, avec notamment le projet *Focused Food Production Assistance to Vulnerable People*. Enfin, la mise en place de la plate-forme multi-partenaire GREASE a pour objectif de gérer les risques émergents d'épidémie en Asie du Sud-Est, notamment concernant les maladies animales transfrontalières et les maladies zootechniques.

Le *SEARCA* (*SouthEast Asian Regional Centre for graduate studies and research in Agriculture*), basé sur le campus de Los Banos, est un partenaire de longue date du CIRAD ; le partenariat a récemment été renouvelé par la signature d'accords de formation de doctorants via la Fondation Agropolis.

Le développement récent de la filière cocotier, désormais porté par des produits transformés certifiés issus de l'agriculture biologique (huile vierge, eau de coco) va demander une rénovation en profondeur de la filière que le CIRAD souhaite accompagner, notamment au travers du réseau *COGENT* et d'un partenariat ancien avec la *Philippine Coconut Authority*.

L'**AFD** (Agence française de Développement) a ouvert un bureau à Manille en 2010 afin de promouvoir la croissance verte et solidaire. Elle aide également la restructuration des collectivités locales.

Sources : Ambassade de France à Singapour, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Philippine Statistics Authority (PSA), Banque mondiale, FAO.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP